



ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR L'ÉDUCATION, LA SCIENCE ET LA CULTURE

GUIDE DU COMITÉ

AUTEURS: CHARLINE CÔTÉ-LESSARD, ARIANE LAROCHE, GEORGE STOYANOV

14^{ÈME} SIMULATION INTERNATIONALE CANADIENNE DES NATIONS UNIES


CANIMUN
2017



United Nations Association in Canada
Association canadienne pour les Nations Unies

UN MOT DE BIENVENUE DE VOS PERSONNEL DU COMITÉ

Simulation internationale
canadienne des Nations
Unies

23-26 février 2017

Hôtel Lord Elgin
Ottawa, Ontario

www.canimun.org

*CANIMUN est un projet de
l'Association canadienne pour
les Nations Unies*

300 - 309 Rue Cooper
Ottawa, Ontario K2P 0G5



Cover Photo: UN Photo
by Rick Bajornas

Chers délégués,

Bienvenue au comité de l'UNESCO! Votre directeur et présidente de comité sont Sébastien van der Est (Directeur), and Charline Côté-Lessard (Présidente). Sébastien est diplômé de l'Université de Montréal en mathématiques. Ceci est sa première année à CANIMUN. Charline étudie à l'université McGill en développement international et en sciences politiques. Elle a été la vice-présidente du Conseil Européen et de la Commission sur le statut de la femme lors de la conférence Montreal United Nations Conference en 2015 et en 2016, et travaille maintenant sur la conférence World Model United Nations 2017 en tant que directrice-adjointe des bénévoles.

Les sujets à l'agenda de l'UNESCO pour CANIMUN 2017 sont les suivants:

1. L'inclusion des personnes LGBT+ dans l'implémentation des objectifs de développement durable (ODD)
2. Supporter la liberté d'expression à travers le pluralisme des médias et la diversité

L'UNESCO a comme but "de contribuer au maintien de la paix et de la sécurité en resserrant, par l'éducation, la science et la culture, la collaboration entre nations". À ces buts, elle support et effectue divers programme dans les domaines de science, education, communication, information et culture.

Ce guide constitue un point de départ important dans votre préparation pour la conférence. Nous vous encourageons fortement à vous familiariser avec la politique étrangère de votre pays. La bibliographie et le site web de l'UNESCO sont des outils importants pouvant vous aider en ce sens.

Chaque déléguée devra soumettre un énoncé de position à l'adresse suivante unesco@canimun.org avant le 16 février 2017. Nous vous invitons à consulter le site web de CANIMUN pour connaître les critères et exigences à respecter.

Finalement, nous vous conseillons de consulter les règles de procédure ainsi que le code de conduite des délégués avant la conférence. Ces ressources sont disponibles sur notre site web.

Si vous avez des questions concernant la conférence ou le comité, n'hésitez pas à nous contacter.

Nous vous souhaitons la meilleure des chances et avons hâte de vous rencontrer à CANIMUN 2017!

Sébastien van der Est
Directeur

Charline Côté-Lessard
Présidente

APERÇU DU MANDAT DU COMITÉ

Introduction

L'Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) est une organisation des Nations Unies ayant été créée le 16 novembre 1945 à la suite de la Seconde Guerre Mondiale. Son but principal est de créer une paix durable en faisant la promotion de la solidarité intellectuelle et de la diversité culturelle. Afin d'atteindre ces objectifs, l'UNESCO s'est dotée des priorités suivantes : accès universel à l'éducation, bâtir une plateforme de dialogue interculturel, promouvoir la coopération scientifique, et protéger la liberté d'expression.¹

L'histoire de l'UNESCO débute lorsque la Société des Nations a choisi la Commission internationale de coopération intellectuelle (CICI) afin d'étudier la question de coopération intellectuelle. La CICI, lègue l'esprit de sa mission à l'UNESCO, qui suite à la signature de l'Acte constitutif par 37 pays en 1945, voit le jour. L'un des premiers travaux de l'organisation (l'UNESCO) est de recommander aux États membres l'obligation à assurer une éducation primaire universelle et gratuite.² Plus tard, en 1952 une conférence adopte la Convention universelle qui a trait aux droits d'auteurs afin de protéger les œuvres littéraires et artistiques. Depuis, l'UNESCO a élargi son champ d'action afin d'inclure des enjeux plus généraux.

Certains des enjeux principaux au cours des 72 ans de l'organisation incluent la première conférence intergouvernementale parlant de développement durable (1968), l'adoption de la Déclaration universelle de l'UNESCO sur la diversité culturelle en 2001, et finalement l'élection de la première femme au poste de Directrice générale en 2009.³ Depuis la 70^e session de l'Assemblée générale, l'organisation contribue à la mise en œuvre des Objectifs de développement durable (ODD) à travers son travail dans l'éducation, les sciences, la culture et à l'accès à l'information et la liberté d'expression.

Gouvernance, mandat et organisation

Le mandat de l'UNESCO est de « contribuer au maintien de la paix et de la sécurité en resserrant, par l'éducation, la science et la culture, la collaboration entre nations, afin d'assurer le respect universel de la justice, de la loi, des droits de l'Homme et des libertés fondamentales pour tous, sans distinction de race, de sexe, de langue ou de religion, que la Charte des Nations reconnaît à tous les peuples ». ⁴ De plus, l'UNESCO participe et supporte le travail du Comité des droits économiques, sociaux et culturels (CoDesc), qui est l'un des six organes principaux de l'ONU. Même si l'UNESCO est un organisme indépendant de l'ONU et prend en charge son administration, son budget, et ses orientations, il rapporte

¹ UNESCO. (2016). *Qui sommes nous?*

² *Ibid.*

³ *Ibid.*

⁴ UNESCO. (2016). *Who are we.*

annuellement à l'Assemblée générale – ces rapports résume ce que l'UNESCO a fait et quelles directions il va entreprendre.

L'UNESCO compte 195 membres et est séparée en deux organes directeurs : la Conférence générale et le Conseil exécutif. La Conférence générale comprend l'ensemble des représentants et siège à tout les deux ans alors que le Conseil exécutif qui se réunit au moins deux fois par an et comprend cinquante-huit membres qui sont élus pour des mandats de quatre ans.⁵

Le Conseil exécutif occupe de nombreuses compétences, entre autre il « prépare l'ordre du jour des sessions de la Conférence générale [...] fait des recommandations relatives à l'admission de nouveaux États [...] fait des recommandations à la Conférence générale pour la nomination du Directeur général [...] est responsable devant elle de l'exécution du programme adopté par la Conférence et étudie les rapports [...] convoque les sessions extraordinaires de la Conférence générale, et convoque des conférences internationales et non gouvernementales sur l'éducation, les sciences, les humanités ou la diffusion du savoir, conformément au règlement établi par la Conférence générale» dans l'Acte constitutif.⁶

Enjeux récents et futurs défis

Présentement, la stratégie à moyen terme (2014 – 2021) de l'UNESCO fut élaborée afin d'assurer « une plus grande cohérence avec les objectifs et les activités des autres organes des Nations Unies » et afin de répondre à dix objectifs stratégiques (OS).⁷ Ces OS, tels qu'indiqué dans la résolution 37 C/4 (2014) sont :

- Soutenir les États membres pour le développement de systèmes éducatifs qui favorisent un apprentissage pour tous tout au long de la vie, à la fois inclusif et de grande qualité (OS 1)
- donner aux apprenants les moyens d'être des citoyens du monde créatifs et responsables (OS 2)
- faire avancer l'Éducation pour tous (EPT) et concevoir le futur agenda international de l'éducation (OS 3)
- renforcer les systèmes et les politiques scientifiques, technologiques et d'innovation, aux niveaux national, régional et mondial (OS 4)
- promouvoir la coopération scientifique internationale concernant les défis majeurs du développement durable (OS 5)
- soutenir le développement social inclusif, favoriser le dialogue interculturel pour le rapprochement des cultures et promouvoir les principes éthiques (OS 6)
- protéger, promouvoir et transmettre le patrimoine (OS 7)
- favoriser la créativité et la diversité des expressions culturelles (OS 8)

⁵ UNESCO. (2016). *Conseil exécutif*.

⁶ *Ibid.*

⁷ UNESCO. (2016). *Stratégie à moyen terme*.

- promouvoir la liberté d'expression, le développement des médias et l'accès à l'information et au savoir (OS 9)

Un autre moment majeur a été l'adoption des Objectifs de développement durable (ODD) lors de la 70^e session de l'Assemblée générale des Nations Unies (2015). L'UNESCO est un participant actif dans ce programme désigné « du peuple, par le peuple et pour le peuple » qui a été conçu avec la participation active de l'organisation.⁸ L'UNESCO contribue aux ODD par son travail dans le domaine de l'éducation, de sa contribution à la science, de la technologie et de l'innovation (STI), aux sciences sociales et à la promotion et protection à la diversité culturelle.⁹

Les OS et les pôles thématiques de l'UNESCO sont composés de façon à répondre à deux objectifs : la paix, de façon à contribuer à une paix durable et soutenable, et aux développement équitable et durable, de façon à contribuer à l'éradication de la pauvreté.¹⁰ Un autre critère des objectifs primordiaux est que ils doivent se concentrer autour de la jeunesse, des pays les moins avancés (PMA), des petits États insulaires en développement (PIED) et des pays en transition, et la promotion des égalités entre les sexes.¹¹

Conclusion

Le mandat de l'UNESCO est large et comprends de nombreux enjeux incluant entre autres la protection culturelle et sexuelle ainsi que la protection de la liberté d'expression dans les médias. De plus, avec l'adoption des ODD et les OS de l'ONG, beaucoup peut être fait. Le Conseil exécutif a donc un devoir et une responsabilité morale à voir l'exécution du programme adopté, d'étudier les rapports, et de convoquer des conférences sur l'éducation, les sciences, les humanités ou la diffusion du savoir tel qu'indiqué dans l'Acte constitutif.

BIBLIOGRAPHIE ANNOTÉE

Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture. (2010).

L'UNESCO [Brochure d'information], Consulté le 20 janvier 2017 à

<http://unesdoc.unesco.org/images/0018/001887/188700f.pdf>

Ce document donne un bref aperçu du mandat de l'UNESCO ainsi que de ses priorités d'action. La brochure d'information détaille chaque grand pilier de l'UNESCO (Sciences naturelles, sciences humaines, éducation, culture, communication et information) ainsi que les actions concrètes prises par l'organisation. Ce document constitue un excellent point de départ pour tout délégué-e désirant se familiariser avec le travail actuel de l'organisation ainsi que ses différents champs d'action.

⁸ UNESCO. (2016). *L'UNESCO et les objectifs de développement durable*.

⁹ *Ibid.*

¹⁰ UNESCO. (2016). *Stratégie à moyen terme*.

¹¹ *Ibid.*

Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture. (2016). *L'UNESCO et les objectifs de développement durable* [Site web], Consulté le 20 janvier 2017 à <http://fr.unesco.org/sdgs>

Cette page web décrit les efforts mis de l'avant par l'UNESCO en ce qui a trait à l'Agenda 2030 du développement durable. Étant donné l'importance du développement durable pour l'organisation, cette source contient des renseignements importants pour la préparation des délégués. Lors des travaux en comité, ces derniers devront démontrer une compréhension générale du rôle et la contribution de l'UNESCO dans l'atteinte des objectifs du développement durable. Dans cet ordre d'idée, ce site web est une lecture essentielle pour les délégués-es.

Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture. (2016). *UNESCO 2015* [Rapport annuel], Consulté le 20 janvier 2017 à <http://fr.unesco.org/system/files/244834f1.pdf>

Le plus récent rapport annuel de l'UNESCO contient une panoplie d'informations concernant le travail accompli en 2015 par l'organisation par rapport à ses priorités d'action. Le rapport annuel devrait être consulté par les délégués-es souhaitant examiner les précédentes initiatives de l'organisation ainsi que ses résultats. Il constitue également un point de départ intéressant pour une réflexion sur l'avenir de l'organisation et ses prochaines étapes à franchir.

BIBLIOGRAPHIE

Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture. (2010). *L'UNESCO* [Brochure d'information], Consulté le 20 janvier 2017 à <http://unesdoc.unesco.org/images/0018/001887/188700f.pdf>

Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture. (2014). *Programme et budget 2014-2017 (37 C/5)*, Consulté le 20 janvier 2017 à <http://unesdoc.unesco.org/images/0022/002266/226695f.pdf>

Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture. (2014). *Stratégie à moyen terme 2014-2021 (37 C/4)*, Consulté le 20 janvier 2017 à <http://unesdoc.unesco.org/images/0022/002278/227860f.pdf>

Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture. (2016). *Directrice générale Irina Bokova* [Site web], Consulté le 20 janvier 2017 à <http://www.unesco.org/new/fr/unesco/about-us/who-we-are/director-general/>

Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture. (2016). *Histoire de l'organisation* [Site web], Consulté le 20 janvier 2017 à <http://www.unesco.org/new/fr/unesco/about-us/who-we-are/history/>

Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture. (2016). *Les organes directeurs de l'UNESCO* [Site web], Consulté le 20 janvier 2017 à <https://fr.unesco.org/about-us/organes-directeurs>

Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture. (2016). *Liste des États membres* [Site web], Consulté le 20 janvier 2017 à <http://fr.unesco.org/countries>

Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture. (2016). *L'UNESCO et les objectifs de développement durable* [Site web], Consulté le 20 janvier 2017 à <http://fr.unesco.org/sdgs>

Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture. (2016). *Partenariats* [Site web], Consulté le 20 janvier 2017 à <http://fr.unesco.org/partenariats>

Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture. (2016). *UNESCO 2015* [Rapport annuel], Consulté le 20 janvier 2017 à <http://fr.unesco.org/system/files/244834f1.pdf>

SUJET 1 : L'INCLUSION DES PERSONNES LGBT+ DANS L'IMPLÉMENTATION DES OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE (ODD)

Introduction

Depuis les années 90, les droits des personnes lesbiennes, gays, bisexuels, transgenres, queers, intersexuels, asexuels, pansexuel, et autres orientations sexuels et identités de genre (LGBT+) sont de plus en plus une priorité pour la communauté internationale, malgré tout, ceux-ci continuent de subir de la discrimination.¹² Ceux-ci font face à de la discrimination, tels que de l'inégalité, de la violence, du harcèlement, des agressions sexuels, et ce dans le milieu du travail, scolaire, familial, et de la santé.¹³ De plus, ceux-ci font face à de nombreuses lois discriminatoire, d'ailleurs, les relations sexuels entre personnes de même sexe sont des actes criminels dans 77 pays, dont cinq pays qui punissent ceci par la peine de mort.¹⁴ Il est très important faire la distinction entre les termes "sexe" et "genre". Le terme "sexe" correspond aux caractéristique biologique, telles qu'aux partie génitales, etc. tandis que le terme "genre" est attribué aux rôles construit par la société.¹⁵

Il est primordial d'inclure les personnes LGBT+ dans l'implémentation des Objectifs de développement durable (ODD). Les ODD ont pour but d'inclure les minorités, et les groupes marginalisés, dont les personnes LGBT+, sans quoi il ne serait pas possible d'implémenter les ODD complètement.¹⁶ Les personnes LGBT+ font face à de la discrimination, et ce de façon régulière. Bien qu'aucun ODD ne mentionne directement l'inclusion des personnes LGBT+, chaque ODD tient à promouvoir l'égalité, et donc les personnes LGBT+ doivent être considérer lors de leurs implémentations.¹⁷ La communauté LGBT+ est souvent laissé de côté dans le processus de développent, d'où l'importance de les inclure dans les ODD.¹⁸ La discrimination, violence, persécution, et stigmatisation contre les personnes LGBT+ sont de graves violations des droits de l'homme et ceux-ci ont lieux partout à travers le monde. Cette situation nécessite d'être adressée afin de mettre un terme à cette violence et discrimination qui a un impact grave sur la société.¹⁹ Selon le directeur exécutif du Programme commun des Nations Unies sur le VPH/SIDA (ONUSIDA), Michel Sidibé, il ne peut pas y avoir de discrimination quant aux droits humains fondamentaux,

¹² *Why the Plus.* (n.d.). & Haut-Commissariat aux droits de l'homme. (n.d.). *La lutte contre la discrimination fondée sur orientation sexuelle et identité de genre.*

¹³ Haut-Commissariat aux droits de l'homme. (n.d.). *La lutte contre la discrimination fondée sur orientation sexuelle et identité de genre.*

¹⁴ *Ibid.*

¹⁵ Organisation mondiale de la Santé. (n.d.) *Qu'entendons-nous par "sexe" et par "genre"?*

¹⁶ Martínez-Solimán, M. (2015). *Ending LGBTI Discrimination is Key to Achieving SDGs.*

¹⁷ Human Rights Campaign. (2015). *Op-ed: What Does the UN's Agenda 2030 Mean for LGBT People?*

¹⁸ Stonewall. (n.d.). *The UN Sustainable Development Goals and LGBT Inclusion.*

¹⁹ Office of the High Commissioner of Human Rights. (2015). *Ending Violence and Discrimination Against Lesbian, Gay, Bisexual, Transgender and Intersex People.*

ceux-ci doivent s'appliquer à tous les individus.²⁰ Dans certains pays, des traitements sont administrés aux personnes LGBT+ afin de les conformer aux normes reliées à l'orientation sexuelle et à l'identité de genre.²¹

Cadre légal international

Plusieurs résolutions et documents officiels des Nations Unies ont porté sur la discrimination contre les personnes LGBT+. Le Conseil des droits de l'homme (OHCHR) a adopté la résolution 2011/17/19, qui recommandait une enquête sur les lois discriminatoire envers les personnes LGBT+ ; la résolution 2014/27/32, voulant ajuster les mesures que doivent être prises afin de mettre un terme à cette violence et discrimination ; et la résolution 2016/32/2, voulant appointer un expert indépendant pour une durée de trois ans.²² De plus, plusieurs ministres ont publié le document « Appel ministériel à l'action pour une éducation inclusive et équitable pour tous les apprenants dans un environnement préservé de la discrimination et de la violence » proposant des solutions afin de remédier à la violence contre la communauté LGBT+ dans le cadre scolaire.²³ Finalement, le Haut commissariat aux droits de l'homme a publié le rapport 2015/29/23, présentant la situation concernant la violence contre les personnes LGBT+.²⁴

Rôle du système international

Le rôle des personnes LGBT+ dans l'implémentation des ODD a déjà été abordé par les Nations Unies. Le secrétaire général des Nations Unies de 2007 à 2016, Ban Ki-moon, a notamment déclaré l'importance de se consacrer sur les droits des personnes LGBT+ en mentionnant que l'on pourra mettre un terme à la discrimination envers les personnes LGBT+ que lorsque les gouvernements prendront des mesures afin de protéger leurs droits.²⁵ Ban Ki-moon a d'ailleurs critiqué les injustices et la discrimination que ceux-ci font face en rappelant que les droits de l'homme s'applique à tous.²⁶

Les Nations Unies ont aussi lancé une vidéo pour la campagne «libres et égaux» afin de mettre un terme à la discrimination envers les personnes LGBT+. La vidéo présente des personnes LGBT+ dans un contexte de tous les jours afin de montrer qu'ils ne sont pas différents des autres. Ban Ki-moon apparaît à la fin de la vidéo.²⁷ De plus, la vidéo a été projetée sur les écrans géants de Time Square lors de la journée mondiale contre

²⁰ Sustainable Development Goals. (2015). *UN 'Free & Equal' Campaign Launches Video Spotighting LGBT Diversity, Fight Against Homophobia.*

²¹ *Ibid.*

²² Conseil des droits de l'homme. (2011). *A/HRC/RES/17/19.* & Conseil des droits de l'homme. (2014). *A/HRC/RES/27/32.* & Conseil des droits de l'homme. (2016). *A/HRC/RES/32/2.*

²³ UNESCO. (2016). *UNESCO highlights Importance of Work to Prevent Violence in Education.*

²⁴ Haut-Commissariat aux droits de l'homme. (2015). *Discrimination et violence à l'encontre de personnes en raison de leur orientation sexuelle ou de leur identité de genre.*

²⁵ Sustainable Development Goals. (2016). *Ban Calls for Efforts to Secure Equal Rights for LGBT Community.*

²⁶ *Ibid.*

²⁷ Sustainable Development Goals. (2015). *UN 'Free & Equal' Campaign Launches Video Spotighting LGBT Diversity, Fight Against Homophobia.*

l'homophobie et la transphobie. Le but de ce vidéo était de sensibiliser la population, ainsi que de montrer la contribution qu'apporte la communauté LGBT+ à la société.²⁸

De plus en plus, l'UNESCO tente d'aborder la discrimination envers les personnes LGBT+ surtout en milieu scolaire.²⁹ L'UNESCO a d'abord abordé la situation en 2011, lorsque l'organisation a tenu une consultation à ce sujet. Par la suite en 2012, l'UNESCO a publié le document «Réponses du secteur de l'éducation au harcèlement homophobe», ainsi qu'un document, « Combattre l'homophobie et la transphobie: Propositions pédagogiques», présentant des recommandations aux enseignants.³⁰ Plus récemment, l'organisation a produit un rapport, «Au grand jour», portant sur la discrimination des personnes LGBT+ au sein de milieu scolaire. Le rapport présente des faits et statistiques sur la violence et la discrimination contre les personnes LGBT+. De plus, le rapport présente en détail la situation dans le cadre scolaire et propose des recommandations afin de mettre un terme à cette situation.³¹ L'UNESCO a adopté plusieurs objectifs afin de réaliser l'objectif 4 des ODD afin d'offrir de l'éducation de qualité pour tous : d'amasser des données sur la violence homophobe et transphobe au sein des systèmes d'éducation; produire des documents contenant des recommandations; sensibiliser la population concernant cette situation; et encourager et faciliter l'inclusion et l'égalité des personnes LGBT+ à l'école.³² L'organisation organise aussi des séminaires sur les enfants LGBT+ et leur droit à l'éducation.³³ L'UNESCO a aussi organisé des consultations régionales au cours de 2015 sur la communauté LGBT+ au sein du système éducatif ; a lancé la campagne *Arc-en-ciel scolaire* en Thaïlande afin de promouvoir la solidarité envers la communauté LGBT+ ; a lancé la campagne *Be Myself* en Chine sur les réseaux sociaux afin d'encourager les jeunes à être eux-mêmes; ainsi que a lancé la campagne *#Purplemyschool* en Asie pour des fins similaires.³⁴ L'UNESCO a donné son soutien à différentes Organisation non-gouvernementale (ONG) et association, ainsi qu'a produit beaucoup de document contenant des données sur la situation de la communauté dans le cadre scolaire.³⁵

Douze comités des Nations Unies se sont joints afin de mettre un terme à la violence et discrimination envers les personnes LGBT+. Ban Ki-Moon a commenté cet effort des comités en faisant le lien entre l'implémentation des ODD et les droits des personnes LGBT+ en assertant que les ODD ont comme mandat d'être inclusif de tous et donc que les personnes LGBT+ doivent être incluse dans leurs implémentations.³⁶ Le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) a déclaré l'importance de considérer la

²⁸ *Ibid.*

²⁹ Kosciw, J., & Pizmony-Levy, O. (2013). *Fostering a Global Dialogue about LGBT Youth and School.*

³⁰ UNESCO. (n.d.). *What UNESCO does on Homophobic and Transphobic Violence in Education.*

³¹ UNESCO. (2016). *UNESCO highlights Importance of Work to Prevent Violence in Education.*

³² UNESCO. (n.d.). *What UNESCO does on Homophobic and Transphobic Violence in Education.*

³³ *Ibid.*

³⁴ *Ibid.*

³⁵ *Ibid.*

³⁶ Sustainable Development Goals. (2015). *UN Agencies Call for End to Violence and Discrimination against LGBTI Community.*

condition des personnes LGBT+ dans leur plan stratégique 2014-2017, ainsi que dans leur Stratégie pour la jeunesse 2014-2017 pour la réalisation des ODD.³⁷

Objectif 4 : Éducation de qualité

L'objectif 4 des ODD tente d'offrir une éducation de qualité à tous. Cependant, la discrimination dont font face les étudiants LGBT+ les empêchent de recevoir une éducation de qualité, et donc empêche l'implémentation de cet objectif. Les personnes LGBT+ sont beaucoup plus à risque de subir de la violence dans le cadre scolaire, soit aux Etats-Unis, 85% des personnes LGBT+ sont victimes de violence à l'école.³⁸ De plus, plus de 60% des personnes LGBT+ rapportent disent avoir vécu de l'intimidation et de la discrimination dans le milieu scolaire, ce qui dépasse le taux rapporté de discrimination dans le milieu familial, communautaire, et les cercles d'amis,³⁹ La violence que ces jeunes subissent a un impact effroyable sur leur performance académique. L'UNESCO rapporte que de nombreux étudiants ne se sentent pas en sécurité à l'école, manquent des cours, ont de moins bons résultats scolaires, ce qui amène parfois au décrochage scolaire.⁴⁰ La discrimination que ceux-ci font face a aussi de nombreux effets sur leur bien-être tels que de l'anxiété, de la dépression, de la mauvaise estime de soi, de la solitude, et parfois le suicide.⁴¹ Les garçons homosexuels subissent presque sept fois l'intimidation que subissent enfants hétérosexuels.⁴² Beaucoup de jeunes choisissent de ne pas participer en classe de peur de se faire intimider.⁴³ Dans certains cas, la violence transphobe et homophobe peut être de caractère sexuel ce qui peut amener des grossesses non-prévues, des maladies transmises sexuellement, etc.⁴⁴ L'intimidation de ces étudiants ne s'arrête pas seulement sur les lieux des établissements scolaires, mais aussi sur internet et les réseaux sociaux.⁴⁵ Il est donc primordial d'adresser cette problématique.

Autres ODD pertinent à l'UNESCO

Les initiatives de l'UNESCO afin de mieux intégrer les personnes LGBT+ dans l'implémentation des ODD se sont surtout concentré sur éradiquer la violence dans le milieu scolaire. D'ailleurs peu a été afin de mieux intégrer la communauté LGBT+ dans les autres ODD pertinent à l'UNESCO.

³⁷ Martínez-Solimán, M. (2015). *Ending LGBTI Discrimination is Key to Achieving SDGs*.

³⁸ UNESCO. (2016). *Out in the Open : Education Sector Responses to Violence Based on Sexual Orientation and Gender Identity/Expression*. p.14

³⁹ *Ibid*, 35.

⁴⁰ *Ibid*, 14.

⁴¹ *Ibid*.

⁴² *Ibid*, 23.

⁴³ *Ibid*, 28.

⁴⁴ *Ibid*, 31.

⁴⁵ Office of the Special Representative of the Secretary-General on Violence against Children. (2016). *Ending the Torment : Tackling Bullying from the Schoolyard to Cyberspace*. p.49.

Objectif 5: Égalité entre les sexes

Bien entendu, cet objectif tient à mettre un terme à la violence et la discrimination contre les femmes afin d'atteindre l'égalité entre les sexes.⁴⁶ Cependant, les femmes faisant partis de la communauté LGBT+ sont plus susceptibles d'être victime de violence ou de discrimination que le reste des femmes.⁴⁷ Une étude en Afrique du Sud a pointé que seulement 12% des femmes LGBT+ se sentaient en sécurité face à l'abus physique et verbal dans leur quartier de résidence.⁴⁸ Ce problème survient dans le milieu scolaire, dans le cadre professionnel, ainsi qu'au niveau social et culturel.

Objectif 10: Inégalités réduites

Cet objectif a pour but d'adresser les problèmes de disparités des services qui empêchent le développement de certaines régions.⁴⁹ Certaines lois et politique renforcent la discrimination contre les personnes LGBT+, ce qui ne fait que les exclure davantage au niveau socio-économique.⁵⁰ Ces lois perpétuent les stéréotypes négatifs, et la discrimination auprès de la population envers les personnes LGBT+. Ces lois limite les personnes LGBT+ dans leurs performances scolaires et professionnelles.

Objectif 11: Villes et communautés durables

Cet objectif a pour but de surmonter les problèmes empêchant les villes à prospérer.⁵¹ L'exclusion au sein familial, et la discrimination envers les personnes LGBT+ les poussent parfois à quitter leurs demeures, cependant trouver un logement peut être difficile dû aux stéréotypes négatifs ce qui amènent un haut taux d'itinérance au sein de la communauté LGBT+. De plus, les personnes LGBT+ sont plus à risque d'être victime de violence que les autres sans-abris.⁵² Cet objectif se concentre aussi sur la préservation du patrimoine culturel et naturel.⁵³ Une pièce de théâtre a été réalisée à Vancouver afin de promouvoir et de transmettre l'héritage culturel de la communauté LGBT+.⁵⁴

Étude de cas : Thaïlande

En Thaïlande, l'inclusion des personnes LGBT+ dans l'implémentation des ODD demeure une problématique, spécialement en ce qui concerne la qualité de l'éducation. En fait, plus de 55% des étudiants qui s'identifient en tant que personne faisant partie de la communauté LGBT+ rapportent vivre de l'intimidation.⁵⁵ De plus, près de 25% de jeunes étant perçus par leurs pairs comme faisant partie de la communauté LGBT+ subissent de

⁴⁶ Nations Unies. (n.d.). *Objectif 5: Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles.*

⁴⁷ Stonewall. (n.d.). *The UN Sustainable Development Goals and LGBT Inclusion.* p.5.

⁴⁸ *Ibid.*

⁴⁹ Nations Unies. (n.d.). *Objectif 10: Réduire les inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre.*

⁵⁰ Stonewall. (n.d.). *The UN Sustainable Development Goals and LGBT Inclusion.* p.6.

⁵¹ Nations Unies. (n.d.). *Objectif 11: Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables.*

⁵² Stonewall. (n.d.). *The UN Sustainable Development Goals and LGBT Inclusion.* p.7.

⁵³ UNESCO. (2016). 2015. p.8.

⁵⁴ Radio-Canada. (2016). *Transmettre l'héritage culturel LGBT par le théâtre.*

⁵⁵ UNESCO. (2014). *Bullying Targeting Secondary School Students who are or are Perceived to be Transgender or Same-sex Attracted : Types, Prevalence, Impact, Motivation and Preventive Measures in 5 Provinces of Thailand.* p.14.

l'intimidation.⁵⁶ De nombreux étudiants LGBT+ rapportent avoir peur de se rendre aux toilettes ou d'assister à des camps scolaire.⁵⁷ La discrimination ainsi que l'intimidation subie par les étudiants faisant part de la communauté LGBT+ les portent souvent à ne pas se présenter à l'école, soit plus de 30% étant perçu comme étant LGBT+ avaient manqué de l'école au cours du dernier mois.⁵⁸ La situation vécue par ces jeunes étudiants amène de plus haut taux de dépression que la normal, soit 22% au lieu de 6%, d'ailleurs, 6% des étudiants LGBT+ ont tenté de se suicider au cours de la dernière année.⁵⁹ Parfois, même les enseignants contribuent à leur exclusion au niveau scolaire en les blâmant pour l'intimidation qu'ils font face à cause de leur sexualité et genre.⁶⁰ Les jeunes filles faisant partie de la communauté LGBT+ font souvent face à de la violence commise par de jeunes garçons.⁶¹ Cette exclusion dans le milieu scolaire force de nombreux étudiants LGBT+ au décrochage scolaire et à l'entrée sur le marché du travail.⁶² De plus, les manuels scolaires utilisés en Thaïlande renforcent le modèle de deux sexes uniques qui de plus correspondent au genre car il est reconnu comme étant pareil au sexe à la naissance ; les manuels promeuvent aussi les relations hétérosexuelles. Tout ce qui est hors normes en termes d'orientation sexuelle, de sexe, ou de genre sont considéré comme des déviances sexuelles, ce qui ne fait que renforcer l'exclusion des personnes LGBT+ dans le cadre scolaire.⁶³ De nombreux établissements scolaires infligent l'uniforme correspondant au sexe à la naissance de l'étudiant, et même les institutions scolaires étant plus souple en termes de code vestimentaire ou de tenue obligatoire imposent des réglementations plus rigides à certains moments, soit pendant les examens ou lors des cérémonies de graduation.⁶⁴ Cependant, dans certains établissements d'éducation secondaire, les élèves peuvent choisir de porter l'uniforme du sexe de leur choix afin de prioriser leur bien-être.⁶⁵ De plus, certains établissements scolaires ont mis en place des toilettes sans genre assignés.⁶⁶ Malgré certains facteurs favorisant la discrimination et l'intimidation contre les étudiants LGBT+, la Thaïlande semble tenter d'améliorer leur situation dans le cadre scolaire afin d'assurer leurs bien-être.

Conclusion

Bien que récemment la violence et la discrimination envers les personnes LGBT+ sont devenues plus importantes aux seins des organisations des Nations Unies, la situation

⁵⁶*Ibid.*

⁵⁷*Ibid.*

⁵⁸ UNESCO. (2016). *Out in the Open : Education Sector Responses to Violence Based on Sexual Orientation and Gender Identity/Expression*. p.28.

⁵⁹ *Ibid*, 30.

⁶⁰ UNESCO. (2014). *Bullying Targeting Secondary School Students who are or are Perceived to be Transgender or Same-sex Attracted : Types, Prevalence, Impact, Motivation and Preventive Measures in 5 Provinces of Thailand*. p.14.

⁶¹ UNESCO. (2015). *From Insult to Inclusion: Asia-Pacific Report on School Bullying, Violence and Discrimination on the Basis of Sexual Orientation and Gender Identity*. p.34.

⁶²*Ibid*, 35.

⁶³*Ibid*, 36.

⁶⁴*Ibid.*

⁶⁵ UNESCO. (2016). *Out in the Open : Education Sector Responses to Violence Based on Sexual Orientation and Gender Identity/Expression*. p.63.

⁶⁶ *Ibid*, 83.

demeure problématique. Les tentatives d'intégration de la communauté LGBT+ dans l'implémentation des ODD sont de plus en plus nombreuses. Plus d'organisations et de comités des Nations Unies se concentrent sur cette problématique. L'UNESCO joue un rôle important pour ce qui est de contrer la violence dans le cadre scolaire. L'implémentation des ODD requiert l'égalité des personnes LGBT+ puisque celles-ci sont plus à risque et sont plus souvent victimes de violence et de discrimination. Il faut absolument adresser l'inclusion de celles-ci dans l'implémentation des objectifs pertinents à l'UNESCO, tels que l'égalité d'éducation, l'égalité entre les sexes, les inégalités réduites, etc.

Questions à considérer

- Comment les personnes LGBT+ peuvent être intégrés dans l'implémentation des ODD ?
- Quelles lois et politiques perpétuent la discrimination et violence envers les personnes LGBT+ ?
- Quelles politiques favorisent l'inclusion des personnes LGBT+ dans le cadre scolaire ?

BIBLIOGRAPHIE ANNOTÉE

Haut-Commissariat aux droits de l'homme. (2015, mai 4). *Discrimination et violence à l'encontre de personnes en raison de leur orientation sexuelle ou de leur identité de genre*. Consulté le 8 novembre 2016 à

http://www.un.org/en/ga/search/view_doc.asp?symbol=A/HRC/29/23&referer=/english/&Lang=F

Ce rapport produit par le Haut-Commissariat aux droits de l'homme souligne des faits ainsi que des statistiques sur la discrimination et la violence envers la communauté LGBT+ à travers le monde. Le rapport décrit les progrès fait face aux droits de la communauté LGBT+, ainsi que des recommandations aux États afin d'améliorer la situation. Cette source présente des informations importantes quant à la situation des droits de la communauté LGBT+ à travers le monde, ce qui sera grandement utile lors de la rédaction du document de formation.

Stonewall. (N/A). *The UN Sustainable Development Goals and LGBT Inclusion*. Consulté le 7 novembre 2016 à https://www.stonewall.org.uk/sites/default/files/sdg-guide_2.pdf

Ce document présente comment la communauté LGBT+ est complètement exclue dans l'implémentation des ODD, et présente de plus des exemples concrets de ces exclusions. Le document propose des solutions afin de mieux intégrer les personnes LGBT+ dans l'implémentation des ODD et d'assurer que leurs droits sont respectés. Cette source sera très utile car elle aborde précisément la situation des personnes LGBT+ quant à l'implémentation des ODD. Bien que ce ne soit pas tous les ODD qui sont en lien avec l'UNESCO, ce document en présente plusieurs.

UNESCO. (2016). *Out in the Open : Education Sector Responses to Violence Based on Sexual Orientation and Gender Identity/Expression*. Consulté le 8 novembre 2016 à <http://unesdoc.unesco.org/images/0024/002447/244756e.pdf>

Ce document produit par l'UNESCO aborde spécifiquement sur la violence contre les personnes LGBT+ dans le milieu de l'éducation en présentant la situation par région du monde. De plus, le document se penche sur la façon dont les systèmes éducatifs à travers le monde répondent à cette problématique et présente des recommandations afin de mettre un terme à cette situation. Ce document sera très utile car il

présente la situation des personnes LGBT+ en lien avec l'égalité dans le milieu de l'éducation, qui est en soit un des ODD très pertinent pour le comité de l'UNESCO.

BIBLIOGRAPHIE

- Conseil des droits de l'homme. (2011). *A/HRC/RES/17/19* [résolution]. Consulté le 26 décembre 2016 à <https://documents-dds-ny.un.org/doc/UNDOC/GEN/G11/148/77/PDF/G1114877.pdf?OpenElement>
- Conseil des droits de l'homme. (2014). *A/HRC/RES/27/32* [résolution]. Consulté le 26 décembre 2016 à <https://documents-dds-ny.un.org/doc/UNDOC/GEN/G14/177/33/PDF/G1417733.pdf?OpenElement>
- Conseil des droits de l'homme. (2016). *A/HRC/RES/32/2* [Résolution]. Consulté le 27 décembre 2016 à http://www.un.org/en/ga/search/view_doc.asp?symbol=A/HRC/RES/32/2
- Haut-Commissariat aux droits de l'homme. (2015). *Discrimination et violence à l'encontre de personnes en raison de leur orientation sexuelle ou de leur identité de genre A/HRC/29/23* [rapport]. Consulté le 27 décembre 2016 à http://www.un.org/en/ga/search/view_doc.asp?symbol=A/HRC/29/23&referer=/english/&Lang=F
- Haut-Commissariat aux droits de l'homme. (n.d.). *La lutte contre la discrimination fondée sur orientation sexuelle et identité de genre*. Consulté le 26 janvier 2017 à <http://www.ohchr.org/FR/Issues/Discrimination/Pages/LGBT.aspx>
- Human Rights Campaign. (2015, September 30). *Op-ed: What Does the UN's Agenda 2030 Mean for LGBT People?* Consulté le 28 décembre 2016 à <http://www.hrc.org/blog/op-ed-what-does-the-uns-agenda-2030-mean-for-lgbt-people>
- Kosciw, J., & Pizmony-Levy, O. (2013). *Fostering a Global Dialogue about LGBT Youth and School*. Consulté le 27 décembre 2016 à <http://www.uis.unesco.org/Education/Documents/5.%20Fostering%20a%20Global%20Dialogue%20about%20LGBT%20Youth%20and%20Schools.pdf>
- Martínez-Solimán, M. (2015, September 29). *Ending LGBTI Discrimination is Key to Achieving SDGs*. Consulté le 26 décembre 2016 à <http://www.undp.org/content/undp/en/home/blog/2015/9/29/Ending-discrimination-based-on-gender-identity-and-sexual-orientation-is-key-to-achieving-the-SDGs.html>
- Nations Unies. (n.d.). *Objectif 5: Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles*. Consulté le 27 décembre 2016 à <http://www.un.org/sustainabledevelopment/fr/gender-equality>

- Nations Unies. (n.d.). *Objectif 10: Réduire les inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre*. Consulté le 26 décembre 2016 à <http://www.un.org/sustainabledevelopment/fr/inequality/>
- Nations Unies. (n.d.). *Objectif 11: Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables*. Consulté le 26 décembre 2016 à <http://www.un.org/sustainabledevelopment/fr/cities/>
- Office of the Special Representative of the Secretary-General on Violence against Children. (2016). *Ending the Torment : Tackling Bullying from the Schoolyard to Cyberspace*. Consulté le 27 décembre 2016 à <http://srsg.violenceagainstchildren.org/sites/default/files/2016/End%20bullying/bullyingreport.pdf>
- Office of the High Commissioner of Human Rights. (2015, September). *Ending Violence and Discrimination Against Lesbian, Gay, Bisexual, Transgender and Intersex People*. Consulté le 28 décembre 2016 à http://www.ohchr.org/Documents/Issues/Discrimination/Joint_LGBTI_Statement_ENG.PDF
- Organisation mondiale de la Santé. (n.d.) *Qu'entendons-nous par "sexe" et par "genre"?* Consulté le 25 janvier 2017 à <http://www.who.int/gender/whatisgender/fr/>
- Radio-Canada. (2016, Mars 3). *Transmettre l'héritage culturel LGBT par le théâtre*. Consulté le 27 décembre 2016 à <http://ici.radio-canada.ca/nouvelle/768459/gay-heritage-project-communaute-lgbt-vancouver-cultch-piece-theatre>
- Stonewall. (N/A). *The UN Sustainable Development Goals and LGBT Inclusion*. Consulté le 26 décembre 2016 à https://www.stonewall.org.uk/sites/default/files/sdg-guide_2.pdf
- Sustainable Development Goals. (2015, May 15). *UN 'Free & Equal' Campaign Launches Video Spotting LGBT Diversity, Fight Against Homophobia*. Consulté le 27 décembre 2016 à <http://www.un.org/sustainabledevelopment/blog/2015/05/un-free-equal-campaign-launches-video-spotting-lgbt-diversity-fight-against-homophobia/>
- Sustainable Development Goals. (2015, Spetember 30). *UN Agencies Call for End to Violence and Discrimination against LGBTI Community*. Consulté le 26 décembre 2016 à <http://www.un.org/sustainabledevelopment/blog/2015/09/un-agencies-call-for-end-to-violence-and-discrimination-against-lgbti-community/>
- Sustainable Development Goals. (2016, Spetember 21). *Ban Calls for Efforts to Secure Equal Rights for LGBT Community*. Consulté le 27 décembre 2016 à <http://www.un.org/sustainabledevelopment/blog/2016/09/ban-calls-for-efforts-to-secure-equal-rights-for-lgbt-community/>

- UNESCO. (2014). *Bullying Targeting Secondary School Students who are or are Perceived to be Transgender or Same-sex Attracted : Types, Prevalence, Impact, Motivation and Preventive Measures in 5 Provinces of Thailand*. Consulté le 28 décembre 2016 à <http://unesdoc.unesco.org/images/0022/002275/227518e.pdf>
- UNESCO. (2015). *From Insult to Inclusion: Asia-Pacific Report on School Bullying, Violence and Discrimination on the Basis of Sexual Orientation and Gender Identity*. Consulté le 27 décembre 2016 à <http://unesdoc.unesco.org/images/0023/002354/235414e.pdf>
- UNESCO. (2016). *Out in the Open : Education Sector Responses to Violence Based on Sexual Orientation and Gender Identity/Expression*. Consulté le 26 décembre 2016 à <http://unesdoc.unesco.org/images/0024/002447/244756e.pdf>
- UNESCO. (2016, October 20). *UNESCO highlights Importance of Work to Prevent Violence in Education*. Consulté le 27 décembre 2016 à http://www.unesco.org/new/en/media-services/single-view/news/unesco_highlights_importance_of_work_to_prevent_violence_in/
- UNESCO. (2016). *2015*. p.8. Consulté le 27 décembre 2016 à <http://unesdoc.unesco.org/images/0024/002448/244834f.pdf>
- UNESCO. (N/A). *What UNESCO does on Homophobic and Transphobic Violence in Education*. Consulté le 28 décembre 2016 à <http://en.unesco.org/themes/homophobic-and-transphobic-violence-education/action>
- Why the Plus* (n.d.). Consulté le 28 décembre 2016 à <http://www.mylgbtplus.org/why-the-plus/>

SUJET 2 : SUPPORTER LA LIBERTÉ D'EXPRESSION À TRAVERS LE PLURALISME ET LA DIVERSITÉ DES MÉDIAS

Introduction

La liberté d'expression trouve sa place parmi les droits humains fondamentaux et est protégée par l'Article 19 de la *Déclaration universelle des droits de l'homme* (1948).⁶⁷ Par ailleurs, la liberté de presse est souvent implicitement ou explicitement incluse dans les différents instruments juridiques de protection des droits et libertés fondamentales. De plus, l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) inclut ce thème (sous le libellé *Favoriser la liberté d'expression*) parmi ses priorités d'action.⁶⁸ Les journalistes, grâce aux différents médias utilisés, jouent un rôle primordial dans le droit à l'information, l'autonomisation et l'éducation de la population et des différents groupes minoritaires ou marginalisés. Selon l'UNESCO, les médias « encouragent la liberté d'expression et contribuent au renforcement de la paix, au développement durable, aux droits de l'homme et à la lutte contre la pauvreté ».⁶⁹

Par contre, la libre-diffusion des idées ainsi que le travail des journalistes ne sont pas sans risques. En effet, l'UNESCO estime qu'environ cinq journalistes sont tués tous les jours, sans compter tous ceux et celles qui sont victimes d'agression, d'arrestation ou de détention arbitraire pour avoir informé le public.⁷⁰ Ces incidents entravent non seulement la liberté d'expression et de la presse, mais empêchent la pleine réalisation de la paix et sécurité internationales ainsi que du développement durable.⁷¹ Les journalistes jouent un rôle essentiel dans les situations de crise et d'urgence où l'information rapportée, souvent au péril de la vie des professionnels médiatiques, « contribue de façon objective à la discussion sur les mesures à prendre, en plus de garantir aux communautés locales l'accès à des informations vitales ».⁷²

Certains États et l'UNESCO en tant qu'organisation ont pris des mesures pour mieux protéger la liberté d'expression et de presse en garantissant aux journalistes une sécurité dans l'exercice de leurs fonctions et en promouvant le pluralisme dans les médias. Malgré tout, plusieurs obstacles majeurs persistent à travers le monde. La communauté internationale doit se pencher sur ces enjeux et adopter des lignes directrices afin de remédier à la situation.

Cadre légal international

Tel que mentionné précédemment, la liberté d'expression et la liberté de presse sont protégées par de nombreux instruments légaux internationaux. Parmi les plus connus d'entre

⁶⁷ ONU. (1948). *Déclaration universelle des droits de l'homme*, Article 19.

⁶⁸ UNESCO. (2017). *Favoriser la liberté d'expression*.

⁶⁹ *Ibid.*

⁷⁰ UNESCO. (2017). *Sécurité des journalistes*.

⁷¹ *Ibid.*

⁷² UNESCO. (2017). *Les médias en situation de crise et de catastrophe*.

eux, on retrouve l'Article 19 de la *Déclaration universelle des droits de l'homme* de 1948 qui soutient que « tout individu a droit à la liberté d'opinion et d'expression » ce qui inclut le droit de ne pas être inquiété de divulguer une opinion ou des idées quel que soit le moyen choisi.⁷³ On retrouve des dispositions similaires dans le *Pacte international relatif aux droits civils et politiques* (1966) qui stipule à l'Article 19 que toute personne a le droit à la liberté d'expression.⁷⁴ Ce droit inclut notamment la liberté de recevoir, rechercher et répandre des informations ce qui pourrait inclure intrinsèquement la liberté de presse.⁷⁵

De plus, l'Assemblée Générale des Nations Unies (AG) a adopté au cours de ses précédentes sessions plusieurs résolutions portant sur la sécurité des journalistes et la liberté d'expression. La plus récente a été adoptée le 17 décembre 2015 lors de la 70^e session et portait sur la sécurité des journalistes et la question de l'impunité.⁷⁶ La résolution 70/162 condamne et demande la libération « immédiate et sans condition » des journalistes emprisonnés, pris en otage, ou « victimes de disparition forcée ».⁷⁷ L'AG exhorte également les États membres à adopter, voire renforcer, leur législation nationale en matière de protection des journalistes contre l'impunité.⁷⁸ Il fut également recommandé que l'UNESCO de coopérer avec les États et les différentes parties prenantes afin de garantir cette sécurité et liberté aux journalistes à travers le monde.⁷⁹

L'UNESCO rappelle également le rôle crucial joué par les médias dans les Objectifs de Développement Durable (ODD).⁸⁰ Les ODD 4 (Éducation de qualité), 5 (Égalité entre les sexes), et 10 (Inégalités réduites) sont directement liés aux bienfaits du pluralisme médiatique et de la libre circulation de l'information.⁸¹ Par exemple, les médias favorisent l'avènement des « sociétés du savoir inclusives » qui à leur tour créent des « impacts positifs durables sur l'éducation et l'inclusion sociale ».⁸² La diversité des médias permet de rejoindre et d'autonomiser des communautés et groupes sociaux qui autrement seraient difficile à rejoindre.⁸³ De plus, l'UNESCO contribue également à la réalisation des ODD 9 (Industrie, innovation et infrastructures) et 16 (Paix, justice et institutions efficaces) en promouvant l'accès universel à l'information via différentes infrastructures et plateformes virtuelles, le développement des médias axés sur le savoir, et la sécurité des journalistes.⁸⁴

Finalement, il est important de mentionner qu'il n'existe pas à l'heure actuelle un cadre légal international traitant exclusivement de la liberté de presse et de la protection des journalistes. Or, plusieurs États à travers le monde ont adopté leurs propres lois venant

⁷³ ONU. (1948). *Déclaration universelle des droits de l'homme*, Article 19.

⁷⁴ OHCHR. (1966). *Pacte international relatif aux droits civils et politiques*, Article 19.

⁷⁵ *Ibid.*

⁷⁶ AG. (2015). *Sécurité des journalistes et questions de l'impunité (A/res/70/162)*

⁷⁷ *Ibid.*

⁷⁸ *Ibid.*

⁷⁹ *Ibid.*

⁸⁰ UNESCO. (2017). *Favoriser la liberté d'expression*.

⁸¹ UNESCO. (2017). *L'UNESCO et les Objectifs de développement durable*.

⁸² UNESCO. (2017). *Les Objectifs de développement durable pour la communication et l'information*.

⁸³ UNESCO. (2017). *Favoriser la liberté d'expression*.

⁸⁴ UNESCO. (2017). *Les Objectifs de développement durable pour la communication et l'information*; UNESCO. (2017). *L'UNESCO et les Objectifs de développement durable*.

limiter l'ingérence gouvernementale et étatique dans le travail des journalistes, garantissant la protection de leurs sources, ou spécifiant certaines dispositions légales touchant les journaux et les recours juridiques s'appliquant aux médias et journalistes.⁸⁵

Rôle et contribution du système international

Tel qu'il fut énoncé à maintes reprises, la troisième commission de l'AG des Nations Unies a adopté plusieurs résolutions portant sur la sécurité des journalistes au cours de ses dernières sessions. À travers ces documents, l'AG demande non seulement aux États membres de prendre des mesures afin d'accroître la protection des journalistes, mais aussi de collaborer pleinement avec l'UNESCO dans ce sens.⁸⁶ Lors de la 68^e session (2013-2014), dans le cadre de son allocution devant l'AG, Heinz Fischer, le président de l'Autriche, a joint sa voix à d'autres gouvernements pour dénoncer les violences dont sont victimes les journalistes œuvrant en Syrie.⁸⁷

L'UNESCO a fait de la liberté d'expression et de presse un de ses objectifs stratégiques de son plan d'action 2014-2012.⁸⁸ Pour se faire, l'UNESCO a mis sur pied le Programme international pour le développement de la communication (PIDC) ayant pour but « de mobiliser la communauté internationale pour débattre et d'assurer le progrès des médias dans les pays en développement ». ⁸⁹ Le PIDC reçoit et examine des demandes de support pour des projets et attribue de l'aide financière à partir d'un fonds commun de financement auquel contribue une soixantaine de pays.⁹⁰ Depuis sa fondation, le PIDC a contribué à plus de 1500 projets dans 140 pays en développement et en transition.⁹¹ Ses efforts se concentrent principalement sur la promotion de la liberté d'expression et de presse, le pluralisme et l'indépendance médiatique, le renforcement des capacités des journalistes et autres acteurs médiatiques, et de l'innovation en vue de la convergence et de l'intégration des médias traditionnels et des nouvelles formes de communication.⁹² Afin d'orienter efficacement l'élaboration de ses politiques et de peindre un portrait fidèle de la situation, le PIDC a développé les Indicateurs du développement des médias.⁹³ Outre le PIDC, Irina Bokova, la Directrice générale de l'UNESCO, a publié plusieurs rapports concernant la sécurité des journalistes et la diversité médiatique. Dans son plus récent rapport de 2016 sur la sécurité des journalistes, Bokova souligne notamment le nombre élevé d'assassinats du personnel journalistique pour l'année 2015 (115 journalistes tués) et exhorte

⁸⁵ FPJQ. (2014). *Lois*.

⁸⁶ AG. (2015). *Sécurité des journalistes et questions de l'impunité (A/res/70/162)*

⁸⁷ AG. (2013). *Débat général (24 septembre-1^{er} octobre 2013) (AG/11423)*.

⁸⁸ UNESCO. (2014). *Stratégie à moyen terme 2014-2021 (37 C/4)*, p. 13.

⁸⁹ UNESCO. (2017). *Programme international pour le développement de la communication (PIDC)*.

⁹⁰ UNESCO. (2017). *Financement*.

⁹¹ UNESCO. (2017). *Programme international pour le développement de la communication (PIDC)*.

⁹² *Ibid.*

⁹³ UNESCO. (2017). *Développement des médias*.

les États membres à se conformer avec les dispositions de l'ODD 10 pour assurer la libre circulation de l'information et la sécurité des journalistes.⁹⁴

De plus, l'UNESCO peut compter sur des solides partenariats avec d'autres organes de l'ONU afin d'utiliser les médias à titre de catalyseur du développement et de l'autonomisation des populations minoritaires. Par exemple, dans la foulée de l'Agenda 2030 pour le développement durable, l'entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU Femmes) a lancé en 2016 le Pacte médiatique « Franchissons le pas pour l'égalité des sexes » qui demande notamment aux médias de contribuer concrètement au développement durable et à l'autonomisation des femmes.⁹⁵ ONU Femmes, en collaboration avec le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), a mis sur pied le premier réseau professionnel de médias autochtones en Amérique latine permettant ainsi d'accroître la participation et la visibilité des femmes et autochtones à travers les différentes plateformes médiatiques.⁹⁶ De son côté, le PNUD a lancé de nombreuses initiatives et programmes visant à reconnaître le rôle des médias dans le développement ainsi qu'à accroître l'accès à l'information auprès des communautés locales des pays en développement et des groupes marginalisés.⁹⁷

Finalement, il est important de mentionner le rôle considérable joué par les organisations de la société civile dans le développement des médias, la promotion de la sécurité des journalistes, et de la liberté d'expression. Créée en 1985 en France, l'organisation Reporters sans frontières (RSF) possède une grande capacité de mobilisation et d'information grâce à son réseau établi dans plus de 130 pays.⁹⁸ Militant pour la liberté d'expression et d'information, RSF publie de nombreux articles multilingues sur la réalité du travail des journalistes à travers desquelles l'organisation propose des recommandations politiques aux gouvernements et institutions à travers le monde.⁹⁹

Protection des sources journalistiques

Le 31 octobre 2016, le Québec apprend avec surprise que Patrick Lagacé, journaliste au quotidien *La Presse*, a fait l'objet de 24 mandats de surveillance policière par le Service de police de la ville de Montréal (SPVM).¹⁰⁰ Alors que la section des enquêtes spéciales du SPVM « ouvre une investigation concernant le policier Fayçal Djelidi », les registres des appels entrants et sortants, les messages-textes, et les données de géolocalisation provenant du téléphone cellulaire de Lagacé sont passés au peigne fin.¹⁰¹ Quelques jours après cette annonce, on découvre qu'une dizaine d'autres journalistes ont fait l'objet de différentes

⁹⁴ UNESCO. (2016). *Il est temps de briser le cycle des violences contre les journalistes : Points-clés du rapport 2016 de la Directrice générale de l'UNESCO sur la sécurité des journalistes et l'impunité*, pp. 2-3.

⁹⁵ ONU Femmes. (2017). *Collaborer avec les médias*.

⁹⁶ ONU Femmes, (2017), *Les médias*.

⁹⁷ PNUD et al, (2010), *La communication pour le développement : Accroître l'efficacité des Nations Unies*.

⁹⁸ RSF, (2016), *Présentation*.

⁹⁹ *Ibid.*

¹⁰⁰ Teisreira-Lessard, P. (2016). *Patrick Lagacé espionné : l'affaire en sept temps*.

¹⁰¹ *Ibid.*

formes de surveillance policière. Pourtant, il ne s'agit pas d'un phénomène nouveau puisqu'au début des années 2000, d'autres journalistes canadiens ont été épiés par les services policiers. Bien que les réactions aient fusées de partout dans la classe politique canadienne, le Canada n'a toujours pas adopté de loi protégeant les journalistes et leurs sources de l'ingérence étatique et policière. De plus, le commissaire à la vie privée du Canada a affirmé que l'affaire touchant Patrick Lagacé que très peu d'individus pourraient être à l'abri de ce type de surveillance et que des « lois plus claires en la matière sont nécessaires ».¹⁰²

Le Canada n'est pas un cas unique en termes d'absence de législation sur la protection des sources journalistiques. À l'instar du Canada, plusieurs autres États ne prévoient pas de protection légale, juridique, ou constitutionnelle, pour les journalistes et leurs sources. D'un autre côté, au cours des dernières années, la Cour européenne des droits de l'Homme a été saisie de nombreux cas où des journalistes ont contesté les mesures prises par les services policiers afin d'obtenir l'identité de leurs sources dans le cadre d'enquêtes criminelles.¹⁰³ Dans la majorité des cas, la Cour a prononcé un jugement en faveur des journalistes dans la mesure où la surveillance policière n'était pas prévue par la loi, les sources auraient pu être obtenues d'une autre façon, ou que les moyens utilisés par la police n'était pas proportionnels au but recherché.¹⁰⁴

RSF et l'UNESCO ont récemment souligné l'importance d'accroître la protection des journalistes en créant notamment le poste d'un Représentant spécial du Secrétaire général des Nations Unies pour la protection des journalistes.¹⁰⁵ Malgré que l'on pourrait se réjouir des recommandations de RSF et des préoccupations de l'UNESCO, et du système onusien de manière générale, beaucoup reste à faire sur la scène internationale, notamment en ce qui a trait à la protection des libertés et droits fondamentaux. De plus, certains États sont réticents à adopter davantage de protections législatives car ils ne reconnaissent pas un statut particulier aux journalistes ou le droit à la libre information.

Médias en situation de conflits et d'après-conflits

L'UNESCO reconnaît le rôle des médias indépendants dans les situations de post-conflits et post-désastres naturels.¹⁰⁶ Dans les pays en développement ou lors de certaines situations extrêmes affectant gravement les infrastructures et ressources disponibles, la collecte et la diffusion de l'information peuvent s'avérer être un processus ardu. Dans cet ordre d'idée, l'UNESCO fournit de l'assistance aux différentes organisations médiatiques afin de leur permettre d'informer la population de manière non-partisane.¹⁰⁷ L'aide apportée par l'UNESCO a notamment permis à plusieurs États et régions (Afghanistan, Angola, Timor Oriental, Europe du Sud-est, Moyen-Orient, etc.) pour « faciliter l'édification de la

¹⁰² Bronskill, J. (2016). *Lagacé espionné: le commissaire à la vie privée s'inquiète*.

¹⁰³ Cour européenne des droits de l'Homme, (2016), *Protection des sources journalistiques*.

¹⁰⁴ *Ibid.*

¹⁰⁵ UNESCO. (2017). *Les thèmes de 2016*; RSF. (2016). *Une coalition internationale demande la nomination d'un « protecteur des journalistes »*.

¹⁰⁶ UNESCO. (2017). *Médias dans les situations de post-conflits et post-catastrophes naturelles*.

¹⁰⁷ *Ibid.*

paix et les processus de réconciliation ». ¹⁰⁸ Certaines de ces initiatives ont même permis aux autorités politiques des zones de conflit ainsi qu'aux professionnels des médias à ouvrir un dialogue sur les besoins des médias au niveau législatif, notamment en ce qui touche la liberté d'expression. ¹⁰⁹

Tel qu'il fut mentionné précédemment, les médias en situation de conflits armés et de catastrophes naturelles jouent un rôle majeur en diffusant les informations vitales à la population. ¹¹⁰ Pour se faire, l'UNESCO « s'emploie activement à renforcer les capacités des médias en situation d'urgence et de catastrophe ». ¹¹¹ L'organisation joue également un rôle de premier plan en coopérant avec différents partenaires, provenant de la sphère médiatique ou de d'autres milieux, afin de « garantir que les renseignements essentiels parviendront aux populations vulnérables qui en ont besoin ». ¹¹²

Conclusion

À l'ère numérique du 21^e siècle, il ne fait aucun doute que les médias jouent un rôle considérable, voire essentiel, dans le droit à l'information et à la communication. Les journalistes ont une part fondamentale dans cette mission et il est ainsi impératif que leurs droits à la libre expression et à la liberté de presse soient respectés. Malgré l'adoption de résolutions et l'implantation de programmes par l'UNESCO ou toute autre entité de l'ONU, beaucoup d'efforts restent à faire pour assurer une pleine protection des journalistes et de leurs sources. Finalement, les ODD demeurent néanmoins une voie pertinente à emprunter pour permettre aux médias de remplir leur mission d'information, d'autonomisation de la population, et d'être un catalyseur de développement durable et de changement positif.

Lors de la préparation en vue de la conférence, les délégués peuvent considérer les questions ci-dessous :

- 1) Comment votre État conçoit le rôle et l'apport des médias et des journalistes au sein de la société?
- 2) Est-ce que votre État a adopté des politiques ou des initiatives pour favoriser le développement des médias, particulièrement où se trouvent des communautés minoritaires?
- 3) Selon votre État, est-ce que les journalistes doivent bénéficier de protections juridiques supplémentaires, notamment en ce qui a trait à la protection de leurs sources?
- 4) Quel est le rôle de la communauté internationale dans le développement des médias et la protection des journalistes?

¹⁰⁸ *Ibid.*

¹⁰⁹ *Ibid.*

¹¹⁰ UNESCO. (2017). *Les médias en situation de crise et de catastrophe*.

¹¹¹ *Ibid.*

¹¹² *Ibid.*

- 5) Comment les médias permettent d'atteindre les cibles et les objectifs des ODD et de l'Agenda 2030 pour le développement durable?

BIBLIOGRAPHIE ANNOTÉE

Assemblée générale des Nations Unies. (2015). *Sécurité des journalistes et question de l'impunité (A/res/70/162)* [Résolution], Consulté le 6 janvier 2017 à http://www.un.org/fr/documents/view_doc.asp?symbol=A/RES/70/162

L'AG des Nations Unies a la capacité d'adopter des résolutions basées sur les recommandations de l'UNESCO et des autres organes de l'ONU. Adoptée le 10 février 2016, la résolution 70/162 est la plus récente de l'AG sur le sujet de la sécurité des journalistes et recommande notamment aux États membres d'adopter des mesures législatives plus rigides à l'endroit de la protection des journalistes. Il est important que les délégués soient familiers avec les mesures contenues dans les résolutions adoptées précédemment par l'AG ainsi que les recommandations proposées par cette dernière.

Cour européenne des droits de l'Homme. (2016). *Protection des sources journalistiques* [Fiche d'information], Consulté le 6 janvier 2017 à http://www.echr.coe.int/documents/fs_journalistic_sources_fra.pdf

Certains pays d'Europe ont adopté des mesures législatives, notamment sur la protection des sources journalistiques, bien avant la majorité des États membres. La Cour européenne des droits de l'Homme possède une jurisprudence pertinente sur la question. L'arrêt Goodwin c. Royaume-Uni (1996) a développé un test légal permettant d'examiner sous quels critères la surveillance des journalistes ou tout autre forme d'ingérence étatique est justifiée. Cette fiche d'information résume les principaux cas portant sur la protection des sources journalistiques traités par la Cour. Il peut s'agir d'un point de départ intéressant dans la préparation à la conférence puisque ce document résume l'état du droit en Europe et donne un aperçu complet de la situation.

Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture. (2016). *Il est temps de briser le cycle des violences contre les journalistes : Points-clés du rapport 2016 de la Directrice générale de l'UNESCO sur la sécurité des journalistes et l'impunité*, Consulté le 6 janvier 2017 à http://en.unesco.org/sites/default/files/unesco_report_rgb_french.pdf

Ce plus récent rapport de la Directrice générale de l'UNESCO présente un aperçu de la situation internationale touchant les médias et les journalistes. Ce document-résumé constitue une source essentielle pour la préparation des délégués afin de mieux comprendre le portrait des médias ainsi que les défis futurs à relever.

Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture. (2017). *Les objectifs de développement durable pour la communication et l'information* [Site web], Consulté le 3 janvier 2017 à <http://fr.unesco.org/sdgs/ci>

Les médias et journalistes ont un rôle majeur à jouer dans le développement durable et la réalisation des ODD. Cette page web présente les liens entre les médias et les ODD spécifiques s'appliquant à eux. Il est impératif que les délégués maîtrisent l'apport concret des médias aux ODD ainsi que le rôle de l'UNESCO en vue des travaux de la conférence.

Programme des Nations Unies pour le développement et al. (2010). *La communication pour le développement : Accroître l'efficacité des Nations Unies* [Rapport], Consulté le 6 janvier 2017 à <https://www.google.com/url?q=http://www.undp.org/content/dam/undp/library/Democratic%2520Governance/OGC/c4d-effectiveness%2520of%2520UN-FR.pdf%3Fdownload&sa=U&ved=0ahUKEwiFlOnT8K3RAhWh34MKHdJxCn0QFggEMAA&client=internal-uds-cse&usg=AFQjCNFSUGjnPM7fFB7QeCSvUVI7qIM-QQ>

Cette brochure comporte un aperçu des travaux du système onusien sur les enjeux touchant aux communications et aux médias. Elle résume notamment le travail de plusieurs organes et programmes sur le sujet. Cette source représente un atout important pour les délégués afin de se familiariser avec les travaux de l'ONU sur le sujet et de connaître les mesures adoptées antérieurement.

BIBLIOGRAPHIE

Assemblée générale des Nations Unies. (2013). *Débat général (24 septembre-1^{er} octobre 2013)* (AG/11423) [Discours], Consulté le 3 janvier 2017 à <http://www.un.org/fr/ga/68/meetings/gadebate/24sep/austria.shtml>

Assemblée générale des Nations Unies. (2015). *Sécurité des journalistes et question de l'impunité* (A/res/70/162) [Résolution], Consulté le 6 janvier 2017 à http://www.un.org/fr/documents/view_doc.asp?symbol=A/RES/70/162

Bronskill, Jim. (2016). « Lagacé espionné: le commissaire à la vie privée s'inquiète » [Article], *Presse canadienne*, Consulté le 6 janvier 2017 à <http://www.lapresse.ca/le-droit/actualites/201611/01/01-5036774-lagace-espionne-le-commissaire-a-la-vie-privee-sinquiete.php>

Cour européenne des droits de l'Homme. (2016). *Protection des sources journalistiques* [Fiche d'information], Consulté le 6 janvier 2017 à http://www.echr.coe.int/documents/fs_journalistic_sources_fra.pdf

Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes. (2017). *Collaborer avec les médias* [Site web], Consulté le 6 janvier 2017 à <http://www.unwomen.org/fr/partnerships/media-collaboration>

Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes. (2017). *Les médias* [Site web], Consulté le 6 janvier 2017 à <http://www.unwomen.org/fr/what-we-do/leadership-and-political-participation/media>

Fédération professionnelle des journalistes du Québec. (2014). *Lois* [Site web], Consulté le 3 janvier 2017 à <https://www.fpiq.org/ressources-et-outils/lois/>

Haut-Commissariat des Nations Unies pour les droits de l'Homme. (1966). *Pacte international relatif aux droits civils et politiques*, Consulté le 3 janvier 2017 à <http://www.ohchr.org/fr/professionalinterest/pages/ccpr.aspx>

Organisation des Nations Unies. (1948). *La Déclaration universelle des droits de l'homme*, Consulté le 3 janvier 2017 à <http://www.un.org/fr/universal-declaration-human-rights/>

Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture. (2014). *Stratégie à moyen terme 2014-2021 (37 C/4)*, Consulté le 3 janvier 2017 à <http://unesdoc.unesco.org/images/0022/002278/227860f.pdf>

Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture. (2016). *Il est temps de briser le cycle des violences contre les journalistes : Points-clés du rapport 2016 de la Directrice générale de l'UNESCO sur la sécurité des journalistes et l'impunité*, Consulté le 6 janvier 2017 à http://en.unesco.org/sites/default/files/unesco_report_rgb_french.pdf

Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture. (2017). *Développement des médias* [Site web], Consulté le 6 janvier 2017 à <http://fr.unesco.org/themes/d%C3%A9veloppement-m%C3%A9dias>

Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture. (2017). *Favoriser la liberté d'expression* [Site web], Consulté le 6 janvier 2017 à <http://www.un.org/fr/universal-declaration-human-rights/>

Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture. (2017). *Financement* [Site web], Consulté le 3 janvier 2017 à <http://www.unesco.org/new/fr/communication-and-information/intergovernmental-programmes/ipdc/funding/>

Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture. (2017). *Les médias en situation de crise et de catastrophe* [Site web], Consulté le 6 janvier 2017 à <http://fr.unesco.org/themes/medias-situation-crise-catastrophe>

Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture. (2017). *Les objectifs de développement durable pour la communication et l'information* [Site web], Consulté le 3 janvier 2017 à <http://fr.unesco.org/sdgs/ci>

Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture. (2017). *Les thèmes de 2016* [Site web], Consulté le 6 janvier 2017 à <http://fr.unesco.org/journee-mondiale-liberte-presse-2016/themes-2016>

Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture. (2017). *L'UNESCO et les Objectifs de développement durable* [Site web], Consulté le 6 janvier 2017 à <http://fr.unesco.org/sdgs>

Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture. (2017). *Médias dans les situations de post-conflits et post-catastrophes naturelles* [Site web], Consulté le 6 janvier 2017 à <http://www.unesco.org/new/fr/unesco/themes/pcpd/media-in-conflict-and-post-conflict-situations/>

Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture. (2017). *Programme international pour le développement de la communication (PIDC)* [Site web], Consulté le 3 janvier 2017 à <http://www.unesco.org/new/fr/communication-and-information/intergovernmental-programmes/ipdc/about-ipdc/>

Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture. (2017). *Sécurité des journalistes* [Site web], Consulté le 6 janvier 2017 à <http://fr.unesco.org/themes/s%C3%A9curit%C3%A9-journalistes>

Programme des Nations Unies pour le développement et al. (2010). *La communication pour le développement : Accroître l'efficacité des Nations Unies* [Rapport], Consulté le 6 janvier 2017 à <https://www.google.com/url?q=http://www.undp.org/content/dam/undp/library/Democratic%2520Governance/OGC/c4d-effectiveness%2520of%2520UN-FR.pdf%3Fdownload&sa=U&ved=0ahUKEwiFlOnT8K3RAhWh34MKHdJxCn0QFggEMAA&client=internal-uds-cse&usq=AFQjCNFSUGjnPM7fFB7QeCSvUVI7qIM-QQ>

Reporters sans frontières. (2016). *Présentation* [Site web], Consulté le 6 janvier 2017 à <https://rsf.org/fr/presentation-0>

Reporters sans frontières. (2016). *Une coalition internationale demande la nomination d'un « protecteur des journalistes »* [Article], Consulté le 6 janvier 2017 à <https://rsf.org/fr/actualites/une-coalition-internationale-demande-la-nomination-dun-protecteur-des-journalistes>

Teisceira-Lessard, Philippe. (2016). « Patrick Lagacé espionné: l'affaire en sept temps » [Article], *La Presse*, Consulté le 6 janvier 2017 à <http://www.lapresse.ca/actualites/justice-et-affaires-criminelles/201610/31/01-5036058-patrick-lagace-espionne-laffaire-en-sept-temps.php>